

Questions	Réponses
Milieus visés par le port de l'APR N95	
<p>1. Quels milieux sont visés par le port obligatoire de l'APR N95?</p>	<p>En zones tampons, tièdes, oranges et chaudes : L'APR N95 est obligatoire en tout temps.</p> <p>En zones froides : Le contexte actuel amène l'organisation à viser un déploiement généralisé de l'APR N95 dans tous les secteurs de soins et services directs à l'utilisateur. Les secteurs ciblés sont tous les milieux du CIUSSS de la Capitale-Nationale qui accueillent des usagers.</p> <p>Ainsi, le port de l'APR N95 est requis pour tout le personnel en contact avec la clientèle durant sa prestation de travail en excluant les périodes de repas et de repos ainsi que l'entrée et la sortie de l'installation.</p> <p>Toutefois Le port de l'APR N95 est facultatif lorsque l'on respecte les 4 critères suivants :</p> <p>Si les usagers du milieu répondent à l'ensemble des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sans symptôme suggestif pour la COVID-19, nouveau ou aggravé; et • sans aucune exposition documentée à un cas connu ou à un milieu où il y a une éclosion de COVID-19 (ex : CHSLD, RPA) dans les 14 derniers jours; et • n'ayant pas séjourné en dehors du Canada dans les 14 derniers jours; et • ayant reçu un résultat négatif à un test de dépistage pour le SRAS-CoV-2.

Questions	Réponses
Personnes et professionnels par le port de l'APR N95	
2. Qui est visé par l'obligation de l'APR N95 ?	<p>Toute personne en contact avec les usagers dans le cadre de sa prestation de travail, en excluant les pauses et les repas ainsi que la sortie et l'entrée de l'installation.</p> <p>Exemple : tout le personnel affecté aux soins ou à la réadaptation, agente administrative à l'urgence, préposé(e) à l'entretien ménager dans un CHSLD.</p>
3. Est-ce que les bénévoles, les visiteurs et les proches aidants sont visés par l'obligation de porter un N95 ?	Non. Les bénévoles, les visiteurs et les proches aidants ne sont pas visés par l'obligation de porter un N95.
Essais d'ajustement (fit-test) et test de pression positive et négative de l'APR N95	
4. Pourquoi faire un essai d'ajustement (fit-test) pour les APR N95 ?	Pour être efficace, un APR N95 doit former un joint étanche avec le visage afin d'empêcher l'air de pénétrer par le pourtour. Lors de la sélection de l'APR N95, l'essai d'ajustement permet à l'ajusteur de valider si le modèle choisi est ajusté correctement à votre visage.
5. Est-ce que l'essai d'ajustement (fit-test) est obligatoire pour porter un APR N95 ?	Oui. Selon la réglementation, les normes applicables et les meilleures pratiques, un essai fit-test doit être réalisé auprès de toute personne qui doit utiliser un APR de type N-95.
6. Est-ce qu'il possible de porter un APR N95 sans essai d'ajustement préalable ?	Oui. La CNESST indique que dans des situations exceptionnelles et temporaires où il est démontré « <i>que des difficultés logistiques empêchent d'offrir des essais d'ajustement (fit test) aux travailleuses et aux travailleurs, l'utilisation d'APR par ces travailleuses et ces travailleurs sans essai d'ajustement préalable est une mesure temporaire dans l'attente de ceux-ci. Dans ce cas, l'employeur doit faire une planification des essais d'ajustement</i>

Foire aux questions en lien avec le port du masque
de type N95 pour le personnel

Questions	Réponses
	<i>pour son personnel. Un inspecteur pourra exiger que cette planification lui soit transmise. »</i>
7. Est-ce préférable d'utiliser un masque de niveau 3 ou utiliser un N95 sans fit-test préalable ?	<p>Il ne s'agit pas ici de ce qui est préférable, mais d'appliquer les consignes et recommandations des instances ministérielles et de la CNESST.</p> <p>Les masques N95 sont à privilégier puisqu'ils représentent la meilleure protection contre la transmission du virus en suspension dans l'air.</p>
8. Quel est la différence entre un essai d'ajustement et un test de pression négative-positive ?	<p>Il s'agit de 2 éléments distincts :</p> <p>Test d'étanchéité (fit-test) : Sert à déterminer quel modèle et quel grandeur sont adaptés à la physiologie du visage de la personne permettant d'assurer un joint étanche avec le visage afin d'empêcher l'air de pénétrer par le pourtour. On doit le faire à tous les 2 ans.</p> <p>Test de pression positive-négative : Il est nécessaire pour valider sa bonne installation, <u>il est important que l'utilisateur vérifie, à chaque fois qu'il est appelé à porter un N95, que ce dernier forme un joint étanche avec son visage en vérifiant son étanchéité en pression positive et en pression négative.</u></p>
9. Pourquoi est-il nécessaire de réaliser une vérification d'étanchéité en pression positive et négative à chaque fois qu'un APR N95 doit être porté ?	L'APR N95 n'est pas toujours parfaitement installé sur le visage de l'utilisateur. Pour valider sa bonne installation, il est important que l'utilisateur vérifie, à chaque fois qu'il est appelé à porter un N95, que ce dernier forme un joint étanche avec son visage en vérifiant son étanchéité en pression positive et en pression négative tout en s'assurant de bien appuyer sur la bande métallique qui se retrouve au-dessus de la portion nasale.

Foire aux questions en lien avec le port du masque
de type N95 pour le personnel

Questions	Réponses
<p>10. Est-ce que la vidéo sur le test de pression positive-négative présentée dans le microsite remplace le fit-test ?</p> <p>Visionner la vidéo Pression positive-négative</p>	<p>Non. Il s'agit de 2 éléments distincts</p> <p>La vidéo permet un rappel des notions prioritaires sur le test de pression positive-négative. En aucun temps, elle remplace un fit-test permettant d'établir quel type de masque est requis pour la personne.</p>
<p>11. Est-ce que l'essai d'ajustement doit être refait dans un intervalle de temps ?</p>	<p>Oui. L'essai d'ajustement doit être refait dans un intervalle de 2 ans et ce, peu importe le modèle de N95.</p> <p>Cependant, certains critères tels une perte ou un gain de poids, une chirurgie faciale ou une cicatrice au visage sont considérés pour reprendre un fit-test puisqu'ils peuvent affecter l'étanchéité du masque et ce, peu importe l'échéance des deux ans.</p>
<p>Modalités d'utilisation de l'APR N95</p>	
<p>12. Quand doit-on changer son APR N95 ?</p>	<p>En contexte de pénurie appréhendée, une utilisation judicieuse des APR est nécessaire. Dans ce contexte, le changement de l'APR de type N-95 est recommandé, selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lors des pauses, des repas et en fin de quart de travail ; • Si le masque est souillé, endommagé ou s'il devient plus difficile de respirer parce qu'il est humide. <p>À noter le port en continu implique de porter l'APR de type N-95 jusqu'à l'un des moments indiqués ci-dessus (pauses, repas, fin du quart, etc.), malgré un changement de zone, un changement d'étage ou un déplacement entre les établissements.</p>

Foire aux questions en lien avec le port du masque
de type N95 pour le personnel

Questions	Réponses
	*EXCEPTION : le changement du masque N-95 lors d'une situation avec des IMGA et des particules aériennes en contact doit être fait conformément avec la procédure.
13. Est-ce que le N95 doit être changé lors d'une IMGA?	Le masque de type N95 doit être changé lors d'une IMGA.
14. Que faire en cas de rupture d'approvisionnement d'APR N95 du modèle ajusté à mon visage ?	<p>Dans le cas de rupture de stock du modèle ajusté à la personne, il est recommandé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser un N95 d'un autre modèle, mais de la même grandeur; • Faire un test de pression positive-négative; • Demander un fit-test pour un nouveau modèle.
15. Est-ce qu'une personne ayant contracté la COVID-19 et dont la période d'isolement est écourtée pour être affectée en zone chaude doit faire un essai d'ajustement (fit-test) ?	Oui. Toute personne doit faire un essai d'ajustement préalable à l'utilisation d'un APR N95. Toutefois, l'essai d'ajustement doit être planifié à la fin de la période d'isolement initiale, soit 10 jours.
16. Quelles sont les consignes du port en continu du N95 ?	<ul style="list-style-type: none"> • Le port en continu implique l'utilisation de l'APR N95 sur une période prolongée (maximum 8 heures). Il doit être remplacé à chaque pause et à chaque repas; • Remplacer l'APR N95 s'il est souillé ou endommagé, après une IMGA ou lorsqu'il faut appliquer des précautions aériennes; • Le port de la visière longue est obligatoire en zones tampons, tièdes, oranges et chaudes et elle doit être changée ou désinfectée entre chaque usager ou changement de zone, selon le cas. Voir directive ministérielle DGCRMAI-003 • Ne pas mettre de masque de procédure par-dessus l'APR N95.

Foire aux questions en lien avec le port du masque
de type N95 pour le personnel

Questions	Réponses
	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas toucher l'APR N95 lors de son utilisation, soit entre la dernière étape de sa pose et la première étape de son retrait. Le cas échéant, procéder à l'hygiène des mains avant et après; • Un rasage facial quotidien est nécessaire pour assurer l'étanchéité optimale; • L'utilisation des APR N95 n'est jamais requise pour les usagers.
17. Peut-on replacer son N95 durant l'utilisation ?	Oui. Toutefois, si vous devez toucher votre masque N95, vous devez procéder à <u>l'hygiène des mains avant et après la manipulation de celui-ci</u> . Vous devez également refaire votre test d'étanchéité.
18. Est-ce qu'il est possible de réutiliser un N95 ?	Non. La réutilisation des protections respiratoires de type N95 est actuellement interdite.
19. Est-ce que le port de la visière longue est toujours obligatoire avec un APR N95 ?	Non. Toutefois, le port de la visière longue est obligatoire en <u>zones tampons, tièdes, oranges et chaudes</u> et elle doit être changée ou désinfectée entre chaque usager ou changement de zone, selon le cas. Le port de la visière n'est pas obligatoire en zone froide.
20. Combien de N95 pour un quart de 12 heures ?	Considérant que le maximum est établi à 4 APR par quart de travail (7 ou 7.5 heures). Le nombre doit être modulé en fonction du nombre d'heures travaillées par quart de travail.
21. Est-ce le port du N95 est obligatoire au SAD, en milieu de garde ou en milieu scolaire ?	Oui. Le port du N95 est obligatoire dans tous les milieux en présence d'usagers, ce qui inclut les services de soutien à domicile, les interventions en milieu scolaire ou en milieu de garde
22. Quelles sont les consignes particulières du port en continu au SAD ?	Quelques modalités sont spécifiques aux soins et interventions à domicile : Le N95 doit :

Foire aux questions en lien avec le port du masque
de type N95 pour le personnel

Questions	Réponses
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Être changé entre chaque adresse civique des usagers. Cela dit, dans le cadre d'une tournée de soins dans un établissement comptant plusieurs usagers (exemple une RPA), le masque de type N95 doit être porté en continu; ▪ Si IMGA, l'APR doit être mis en place et retiré à l'extérieur de la résidence de l'utilisateur; ▪ Être disposé dans un sac poubelle (que vous aurez préalablement préparé avant votre visite) que vous devez fermer. Ce sac poubelle doit être: <ul style="list-style-type: none"> ▪ Jeté directement dans la poubelle extérieure de l'utilisateur, si celle-ci est facilement accessible; ▪ Laisse sur la pas de la porte extérieur de l'utilisateur si la poubelle extérieure n'est pas facilement accessible et que l'utilisateur accepte de jeter ledit sac lui-même; <p>L'hygiène des mains est primordiale afin d'éviter toute contamination.</p>
23. Est-ce que le port du N95 est obligatoire avec barrière physique ou distanciation de 2 mètres entre l'intervenant ou l'utilisateur ?	Oui. Le port du N95 est obligatoire même en présence de plexiglass ou distanciation de 2 mètres entre l'utilisateur et l'intervenant.
24. À combien calcule-t-on le nombre de N95 par jour?	Selon la directive ministérielle, la balise de consommation est de 4 APR par jour/personne.
Situations particulières	
25. Si une personne refuse de couper la barbe, peut-elle utiliser un masque de procédure de niveau 3 ?	Non. Lorsque l'APR N95 est requis et disponible, il doit être porté conformément aux normes et à la réglementation applicable. Dans le cas de refus de porter le N95, voir réponse à la question 31.

Foire aux questions en lien avec le port du masque
de type N95 pour le personnel

Questions	Réponses
<p>26. Quelles sont les interventions à privilégier lorsqu'un employé refuse de se raser la barbe ?</p>	<p>Tout d'abord, il faut savoir qu'il y a défaut d'étanchéité du N-95 en cas de pilosité faciale.</p> <p>Par ailleurs, il est de la responsabilité du CIUSSS-CN d'assurer la santé et la sécurité de ses employés. Compte tenu des politiques et des procédures en matière de santé et sécurité du travail, de la législation applicable (LSST), des exigences de la CNESST et de la jurisprudence connue, les employés susceptibles de porter un APR dans le cadre de leurs fonctions et sans contrainte médicale ne peuvent refuser de se soumettre à un essai d'ajustement au seul motif qu'ils ne veulent pas se couper la barbe. Le droit à la vie privée n'est pas absolu. En cas de motif d'ordre religieux, la situation sera analysée au cas par cas afin de voir si des mesures d'accommodement raisonnable devront être prises.</p> <p>La personne qui refuse de se couper la barbe en raison d'un motif esthétique uniquement sera retirée sans solde jusqu'à ce qu'il consente à se raser afin de procéder au test d'ajustement nécessaire pour porter le masque N-95 de façon adéquate.</p>
<p>27. Est-ce qu'un gestionnaire qui se trouve dans un département clinique avec des usagers doit porter un N95 ?</p>	<p>Oui. Toute personne qui se trouve en contact avec des usagers doit porter le N95. Ce qui inclut également les gestionnaires.</p>
<p>28. Par exemple, si dans un CLSC, une barrière physique (plexiglass) entre l'intervenant et l'utilisateur est installée, le N95 est-il requis ?</p>	<p>Oui. Le port du N95 est obligatoire pour toutes les personnes en contact avec la clientèle et ce, malgré la présence d'une barrière physique (plexiglass).</p>
<p>29. Quelle est l'alternative pour les personnes qui échouent leur fit-test ?</p>	<p>Une personne qui échoue le premier test d'étanchéité qualitatif sera planifiée pour une nouvelle séance avec une technique et appareil différent pour un test quantitatif.</p>

Foire aux questions en lien avec le port du masque
de type N95 pour le personnel

Questions	Réponses
	<p>Dans ce cas, adressez-vous au Service de la prévention et gestion de risques (PGR) à l'adresse suivante : pgr.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca</p>
<p>30. Est-ce que des restrictions médicales peuvent exempter une personne de porter un N95 ?</p> <p>Ou</p> <p>Que faire lorsqu'une personne allègue avoir une condition de santé l'empêchant de porter un masque N-95 ou vous dépose un billet médical à cet effet ?</p>	<p>En général, les APR N95 ne sont pas sujet aux réactions ou aux allergies cutanées de par le matériel de fabrication.</p> <p>Cela dit, s'il y a des enjeux au niveau médical, veuillez-vous adresser à votre gestionnaire.</p> <p>Vous devez référer, sans délai, la personne au Service de la gestion intégrée de la présence au travail (GIPT) afin que ce dernier fournisse une justification médicale en acheminant son billet médical à l'adresse suivante : absencecovid.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca</p> <p>Une analyse de la situation sera effectuée. Durant l'analyse, la personne est tenue de se conformer aux règles émises, soit le port du N-95 et ce, jusqu'à ce qu'une décision soit émise.</p> <p>Advenant le cas où la condition de santé de la personne est suffisamment grave (ex. : détresse respiratoire), la GIPT vous préviendra si une réaffectation temporaire est nécessaire le temps de l'analyse ou une fois la décision prise.</p>
<p>31. Qu'arrive-t-il si une personne refuse de porter un N95 ?</p>	<p>Toute personne doit se conformer aux exigences de porter adéquatement le N95 lorsque requis et disponible.</p> <p>La personne qui refuse sera retirée sans solde jusqu'à ce qu'elle consente à porter le masque N-95 de façon adéquate.</p>

Foire aux questions en lien avec le port du masque
de type N95 pour le personnel

Questions	Réponses
<p>32. De façon générale, quels sont les droits et obligations des travailleurs en matière d'équipement de protection individuelle (ÉPI) ?</p>	<p>L'article 49 de la <i>Loi sur la santé et sécurité du travail</i> (LSST) vient préciser les obligations des travailleurs. Notamment de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé et sa sécurité, mais aussi celles des autres personnes qui se trouvent dans un milieu de travail, ceci incluant l'ensemble des mesures préventives dont l'utilisation des EPI.</p> <p>Par ailleurs, l'article 51 de la LSST prévoit que l'employeur a la responsabilité légale de fournir, de former et d'informer les travailleurs sur les bonnes pratiques et les EPI à utiliser dans le cadre de leur travail, dont notamment l'APR de type N-95.</p>
<p>33. Quoi faire si les APR N-95 sont non disponibles dans le milieu ou si la personne n'a pas eu les essais d'ajustement ?</p>	<p>Selon les directives de la CNESST, exceptionnellement, si l'employeur peut démontrer que des difficultés d'approvisionnement l'empêchent de fournir des APR aux travailleuses et aux travailleurs œuvrant (à moins de 2 mètres) auprès d'un usager suspecté, à risque modéré, à risque élevé ou confirmé pour la COVID-19, l'utilisation de masques médicaux (ASTM F2100 niveau 2) par ces travailleuses et ces travailleurs est une mesure temporaire dans l'attente des APR requis. Les APR disponibles doivent être offerts en priorité aux travailleurs en contact avec les usagers confirmés pour la COVID-19.</p> <p>Il faut considérer que pour le CIUSSS de la Capitale-Nationale, nous optons pour le masque de procédure niveau 3.</p>
<p>34. Quelle est la solution pour les intervenants devant se découvrir la bouche lors d'évaluation et/ou d'un plan de soins et de services ?</p>	<p>La première option à prendre en compte est la possibilité de faire l'intervention à distance (ex. : en virtuel) avec l'usager.</p> <p>Si cette avenue est impossible, que la rencontre en présentiel est obligatoire afin d'assurer le service adéquat à l'usager et que le port du masque de type N95 est absolument incompatible avec ledit service, voici les modalités d'acceptation du port du masque à bande transparente qui doit demeurer un usage exceptionnel actuellement.</p>

Foire aux questions en lien avec le port du masque
de type N95 pour le personnel

Questions	Réponses
	<p>L'utilisateur doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ne pas avoir de symptôme suggestif pour la COVID-19, nouveau ou aggravé; ET ▪ Ne pas avoir d'exposition documentée à un cas connu ou à un milieu où il y a une éclosion de COVID-19 (ex. : CHSLD, RPA) dans les 14 derniers jours ; ET ▪ Ne pas avoir séjourné en dehors du Canada dans les 14 derniers jours; <p>ET</p> <p>Avoir une distanciation physique de plus de deux mètres durant toute la durée de l'intervention OU avoir la présence d'une barrière physique.</p> <p>Si toutes ces conditions sont respectées, l'intervenant peut porter un masque de procédure à bande transparente pour la durée limitée seulement de l'intervention nécessitant de découvrir la bouche.</p> <p>Dans tous les cas, une évaluation doit être faite par le service PGR.</p>